

PRIX DE L'ABONNEMENT
Par trimestre,
Francs 11, pris au bureau
Francs 13 franco à la poste.

LE POLITIQUE.

Les abonnements commencent à toutes les époques.
Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis

SOMMAIRE. — Levée des entraves apportées à la navigation du Danube. — Incident singulier au Théâtre de la reine à Londres. — Nouvelle machine infernale. — Nouvelles d'Alger. — Messageries. — Chronique judiciaire. — Lanciers polonais. — Postes rurales. — Chemin de fer. — Feuilleton. — Nouvelles et faits divers.

ANGLETERRE.

Londres, le 18 juin. — On lit dans le *Morning-Chronicle*, feuille dont les relations avec lord Palmerston, ministre des affaires étrangères, sont connues, la nouvelle suivante, qui peut-être regardée comme un nouveau gage du maintien de la paix en Europe :

« Nous avons grand plaisir à annoncer sur la foi d'un respectable correspondant commercial, un événement qui rassurera les intérêts du commerce et de la marine : il n'existe plus aucune entrave au commerce, ni à la navigation du Danube. Une lettre d'Odessa du 11 (23 mai) porte que l'excellent gouverneur de cette place, comte de Woronzoff, a envoyé un attaché à l'embouchure du fleuve, pour prévenir tous les empêchemens ou difficultés, qui pourraient être opposés au passage des navires anglais montant ou descendant le Danube. »

— Un incident dramatique des plus bizarres est survenu, il y a trois jours, à Londres. Le *Sun* du 17 de ce mois le rapporte en ces termes :

« On donnait hier sur le théâtre de la reine une représentation au bénéfice d'Henry O'Connell, ce jeune homme qui se dit fils naturel délaissé de M. Daniel O'Connell. La pièce annoncée sur l'affiche était le drame de *Douglas*. Henry O'Connell en était le héros et miss Courtenay l'héroïne. Cette pièce, d'une excessive longueur, se traîne pesamment et sa monotonie n'est interrompue dans quelques passages que par l'intervention de la colère des dieux. Entre le drame et la petite pièce finale, une scène improvisée et qui n'était pas annoncée sur l'affiche a offert aux spectateurs une représentation aussi curieuse qu'inattendue.

« L'orchestre et le bénéficiaire n'avaient pu s'entendre, à ce qu'il paraît, de manière à remplir agréablement les entr'actes, et les musiciens mêmes s'étaient promis de troubler la représentation. Déjà ils avaient commencé un véritable charivari, lorsqu'une grêle d'écorces d'oranges et de fruits secs les a punis de cette inconvenance. La toile ayant été levée, un acteur s'est présenté; il a demandé respectueusement au public s'il voulait que les musiciens quittassent l'orchestre. Oui ! s'écria-t-on de tous côtés. Les musiciens s'obstinèrent à rester en place et répondirent par les sons les plus discordans aux observations du public. La confusion alors fut à son comble. Le parterre fit irruption dans l'or-

LES QUATRE FILS DU GENERAL RANSONNET.

(fin.)

Jean François Ransonnet, l'aîné des fils du général, né à Liège le 9 septembre 1776, fit ses premières armes sous son père qu'il accompagnait dans l'armée des patriotes en 1789.

Proscrit avec lui à la suite de l'occupation de son pays par les Autrichiens, il l'accompagna en France, s'appliqua d'abord avec ardeur aux études qu'il fit pour achever son éducation jusqu'au moment où la guerre éclata entre la France et l'Autriche, puis entra comme simple soldat (le 1^{er} septembre 1792), dans le premier corps-franc des chasseurs de la Meuse, dont le général Lafayette avait donné le commandement à son père. Il fit ainsi, sans obtenir aucune faveur, les campagnes de la Champagne et du pays de Trèves.

Le 10 avril 1793 seulement, le jour où son père reçut de Beurnonville le brevet de général de brigade, il nomma son fils François, son aide de camp provisoire, sans attacher encore aucun grade à ce périlleux honneur.

Dès ce moment, le jeune aide de camp redoubla d'ardeur pour obtenir ses premières épaulettes, toujours à côté ou en avant de son père, le protégeant dans tous les combats qui eurent lieu pour défendre les approches de Valenciennes, à Hanon, à Saint-Amand et à la sanglante bataille du 8 mai où périt le brave général Dampierre (1793). Son courage fut récompensé du brevet de sous-lieutenant, le 4 septembre 1793, au 2^e régiment des chasseurs à cheval; il y fut employé jusqu'au moment où il reçut définitivement la commission officielle d'aide de camp du général Ransonnet (le 5 février 1794.)

Il fit en cette qualité la campagne de l'an II, à l'armée rassemblée sur la Sambre pour le siège de Charleroy, partagea avec lui les fatigues du bivouac et les dangers de tous les combats qui eurent lieu à Fontaine-l'Évêque, à Bonne-Espérance, à Lobes et à Grand-Reng. A la prise de Mons, il faisait également partie de la division Schérer, qui emporta trois fois le village de Saint-Symphorien et tourna le mont Parisel. Il suivit l'armée de Sambre et Meuse dans ses conquêtes jusqu'à Cologne et faisait partie de l'aile gauche commandée par le général Kléber jusqu'à Liège, et

chestré et le combat s'engagea au bruit des applaudissemens des galeries. La victoire a été bientôt décidée; les musiciens ont déserté l'orchestre et la pièce a été jouée sans autre interruption que de fréquentes acclamations en l'honneur de Daniel O'Connell, prétendu père du bénéficiaire. »

FRANCE.

Paris, le 20 juin. — Le roi et la reine des Belges sont arrivés à Neuilly hier à cinq heures du soir.

— Les essais commencés l'année dernière pour l'emploi des troupes aux travaux publics ont été repris cette année dans le département de la Mayenne. Un détachement de 400 hommes du 11^e léger est occupé, depuis les premiers jours de mai, sur la partie de la route stratégique n° 10, comprise entre Saint-Berthevin et Saint-Pois. Les travaux sont aujourd'hui en pleine activité, et grâce aux soins qu'on a pris pour diminuer autant que possible les frais accessoires, on espère obtenir des résultats plus satisfaisans que ceux de la dernière campagne.

— On lit ce qui suit dans la *Quotidienne* :

« On parle de complots en Italie; un bruit sourd se répand qu'on a fait à Rome la découverte d'une machine infernale qui devait être embarquée pour la France. Nous n'avons point de détails sur cette découverte; mais si on en croit le bruit public, plusieurs agens de police seraient partis de Paris pour se rendre au-delà des Alpes, et pour reconnaître ce qu'il y a de vrai dans les informations venues de l'état romain. »

Nous avons déjà entendu parler de ces bruits dont la *Quotidienne* s'est fait l'écho la première. Nous nous étions abstenus de les répéter, parce qu'ils étaient annoncés d'une manière trop vague. L'initiative que prend ici cette feuille légitimiste paraîtra d'autant plus étrange, que la machine en question a été, dit-on, confectionnée dans un couvent.

(Courr. franç.)

— On lit ce qui suit dans une lettre d'Alger :

« Le 5 juin, il y a eu une attaque dirigée par quatorze tribus, formant environ 5,000 hommes, contre les blockaus et forts Rapatel, Clausel et Doriac d'abord, et ensuite contre le Gouraya. L'ennemi a été écrasé sur tous ces points par l'artillerie, et en avant de Gouraya par la fusillade de cent cinquante hommes embusqués derrière la dent

de l'aile droite commandée par Schérer après la bataille de Sprimont.

Le 18 vendémiaire an III (9 octobre 1794), Jean François Ransonnet, toujours simple sous-lieutenant, partit de Cologne, en sa qualité d'aide de camp, pour se rendre à l'armée d'Italie avec le général en chef. Devenu lieutenant par l'effet de la loi du 14 messidor an III (le 2 juillet 1795), il fit dans les Alpes maritimes les campagnes de l'an III et de l'an IV, et quand le général Schérer fut chargé du commandement de l'armée des Pyrénées, il retourna auprès de son père, dont il redevint l'aide de camp. Il l'accompagna l'abord dans l'inspection de la cavalerie du midi. Attaché ensuite à la division Masséna, il courut avec lui, dans la rivière de Gènes, à la défense de Borghetto, puis à ses travaux au camp de Sabions près du Col-de-Teude, et enfin à la garde du mont Saint-Bernard où il eut la douleur de perdre son père (13 ventôse an IV) 3 mars 1796.

Peu de temps après, le lieutenant François Ransonnet fut nommé adjoint à l'adjudant-major général Almeyras (le 26 mars 1796.)

Il fit ensuite la campagne d'Italie comme aide de camp du général Leblay, et se distingua (le 21 nivôse an V), à la fameuse bataille de Rivoli où il seconda vivement son général, qui fut blessé en chassant l'ennemi d'une redoute dont il s'était emparé.

Son ardeur belliqueuse n'avait point été amortie par la plus douloureuse des pertes. La blessure de son nouveau chef pouvait encore moins lui sembler un motif suffisant pour rester dans l'inaction. Il sollicita lui-même et obtint du général de division, D'Allemagne, la faveur de l'accompagner comme aide de camp au blocus de Mantoue. Il s'y distingua comme il l'avait fait à Rivoli et à la prise de Séraglio.

Il venait d'être nommé capitaine (le 5 octobre 1797), quand il apprit qu'une partie de l'armée allait s'embarquer pour l'expédition d'Égypte. A sa demande il figura sur la liste des braves qui devaient être commandés par Bonaparte lui-même. Quelque diligence que fit Ransonnet pour profiter de cette faveur, il arriva trop tard à Toulon, l'escadre était partie. Impatient de la rejoindre, il s'embarqua sur un aviso (le *Céleste*); mais le mauvais temps, après quinze

jours de sortie, contraignit ce petit bâtiment à relâcher à Gènes et à retourner ensuite à Toulon où il désarma.

La guerre continentale ayant recommencé en 1798, il se rendit à l'armée du Rhin, en qualité d'adjoint à l'état-major-général (le 15 décembre 1798).

Il fut employé au siège de Philisbourg, sous les ordres du général Bernadotte, et fit ensuite les campagnes des années 1799 et 1800, sous les ordres immédiats du général Baraguay d'Hilliers. Ce dernier, ainsi que le général Rousset, rendit un compte particulier de la bravoure qu'il montra aux affaires d'Engen et de Biberach. Le 19 août 1800, il fut employé comme premier aide-de-camp du général Klein, et le 2 janvier 1801, le premier consul le promut au grade de chef d'escadron.

Le 1^{er} février 1802, il reçut le brevet de premier aide-de-camp du général Leval, auquel il resta attaché jusqu'à la paix de Tilsit.

Dans les campagnes du nord, qu'il fit toutes contre l'Autriche et la Russie, puis contre la Russie et la Prusse coalisées, le chef d'escadron Ransonnet, continua à se montrer le digne fils du général.

Ulm, Vienne, Presbourg, les champs à jamais mémorables d'Austerlitz, Jéna, Berlin, Eylau, et Friedland où il perdit le plus jeune de ses frères, les rives du Rhin, du Danube, de la Sprée, de l'Oder, du Niemen, le virent toujours le même, toujours brave, toujours intelligent, toujours infatigable. Le 14 juin 1804, il reçut la décoration de la Légion d'Honneur, et le 1^{er} août 1806, le brevet de membre du collège électoral du département de l'Ourthe.

Après la paix de Tilsit, il fut nommé *adjudant-commandant* (le 4 mars 1807), attaché à la division du maréchal Soult; puis il fut chargé du commandement supérieur des bouches de l'Oder et des îles d'Usedom et de Wollin. C'est en récompense du dévouement avec lequel il remplit cette mission, que l'empereur l'avait gratifié, le 19 mars 1808, d'une terre en Westphalie, de deux mille francs de revenu.

Au renouvellement de la guerre contre l'Autriche, il fut nommé chef de l'état-major-général de la cavalerie du quatrième corps d'armée; aux ordres du duc de Rivoli. C'est alors que, parvenu à la trente-deuxième année de

son âge, il fut nommé chef de l'état-major-général de la cavalerie du quatrième corps d'armée; aux ordres du duc de Rivoli. C'est alors que, parvenu à la trente-deuxième année de



apposés sur une lettre de change ou sur un billet à ordre, ne comportent pas une prohibition absolue du protêt et de la dénonciation : que, dans ce cas, la dispense de frais n'est que facultative, et que le porteur qui a fait protester et dénoncer, peut répéter les frais de protêt et de dénonciation non seulement contre le souscripteur, mais encore contre les endosseurs qui ont apposé les mots *retour sans frais*.

— La vente du sucre raffiné se fait chaque jour à Anvers, par de fortes parties. Cet écoulement soutenu, favorable à l'industrie nationale, fortifie aussi la confiance des capitalistes dans les fabriques indigènes. Hier, les actions de la *Société raffineries nationale* étaient recherchées à notre bourse, avec une avance de 12 pour cent.

— On lit dans un journal de Paris : Le système si moral des caisses d'épargne qui a produit de si heureux fruits en France depuis notre glorieuse révolution de juillet, va s'établir en Italie. Cette importation fera plus de bien à nos voisins que les constitutions républicaines que nous leur apportons autrefois dans la giberne de nos soldats.

— Les professions obscures ont des charmes secrets qui ne se révèlent qu'à un petit nombre d'êtres privilégiés. M. Charles-Albert-Léopold Calois, comte de Ham, était sans doute de ce nombre, lui qui, né, élevé en Belgique, a quitté sa famille, abdiqué sa patrie, pour aller en France se faire *conducteur de diligences*. Dans cet état, certes, on va vite et loin, on voit beaucoup de pays, et dans chacun on recueille les productions et les fruits qui en font la gloire ou le bonheur. Tel était le goût ou plutôt la manie du comte de Ham pour cette rapide carrière, que, dans une lettre, il offre 5,000 fr. à la personne qui lui procurera une place de conducteur de diligences.

En 1835, le comte de Ham descend de son siège dans la tombe. Il avait institué pour son légataire universel, le sieur Parmentier, Belge comme lui, par lequel une demande en délivrance de legs a été formée contre les comtesses de Ham, sœurs et légitières héritières du testateur, et portée devant le tribunal de première instance de la Seine. Ces dames, par l'organe de M^e Colmet d'Aage et Léon Duval, leurs avocats, ont proposé l'exception d'incompétence, en se fondant sur ce que leur auteur, Belge de naissance, n'ayant pas obtenu l'autorisation de résider en France, était resté étranger, et n'avait pu acquérir un domicile légal par le fait seul de sa résidence.

M^e Pistoye, avocat du sieur Parmentier, a combattu cette prétention ; mais elle a été accueillie par le tribunal (2^e chambre), qui s'est déclaré incompétent, et a renvoyé les parties devant qui de droit, pour faire juger la validité des dernières dispositions du testateur belge, né comte à Bruxelles, et mort à Paris conducteur de diligence.

— On a déjà parlé du titre de colonel-général du régiment de lanciers polonais adjoint à la division auxiliaire française que les officiers supérieurs de cette division ont offert au général Cordova, et de la réponse de ce dernier. Voici cette correspondance :

« Général, les officiers de la légion, reconnais-

sa vie, il fut emporté par un boulet, dans une charge qu'il fit à la bataille d'Esling, (le 21 mai 1809). Il avait reçu le brevet d'officier de la Légion d'honneur, le 30 avril précédent.

Jacques-Joseph Ransonnet, second fils du général, naquit à Liège le 18 avril 1778.

Lors de la retraite de Dumouriez, il suivit son père en France et entra un des premiers à l'*École de Mars*, lorsqu'on fonda cet établissement dans la plaine des Sablons. Quand cette école fut supprimée, Jacques Ransonnet alla rejoindre son père et son frère aîné, aux armées des Alpes et d'Italie, où il fit, dans la rivière de Gènes, au Col-de-Tende et au mont Saint Bernard toute la campagne de 1795.

A la mort de son père (3 mars 1796), il quitta l'armée pour retourner dans sa famille où sa présence était indispensable, l'aîné de ses frères continuant à rester au service.

Peu de temps après, il sollicita et obtint du ministre de l'intérieur Letourneux, l'autorisation particulière de suivre, comme élève externe, les cours de l'École Polytechnique.

Après un an d'études assidues à cette école, il entra dans la marine, en qualité d'aspirant et alla s'embarquer à Brest.

Au retour de la campagne de l'amiral Bruix, il obtint l'honneur d'être désigné pour faire partie des élèves attachés à l'expédition du capitaine Baudin, aux Terres Australes, et s'embarqua à cet effet au Havre sur la corvette le *Naturaliste* (1802).

Après qu'il eut achevé cette expédition, on l'envoya à Anvers, pour y être employé en qualité de second sur le brick le *Phaëton*, commandé par M. Henry de Freycinet. Il fit sur ce bâtiment quelques stations aux bouches de l'Escaut et aux bouches de la Meuse, et ensuite la navigation par les Orcades, d'Elvoet Sluys à la Guyane, et de cette colonie à la Martinique.

En quittant la Martinique pour se rendre à Santo-Domingo, le brick le *Phaëton* fit la rencontre d'abord d'une corvette à laquelle il donna la chasse après quatre heures de combat, puis le jour suivant, d'une frégate avec laquelle il eut un long engagement qui se termina par un abordage. M. Ransonnet, grièvement blessé de deux

sant tout l'intérêt que vous prenez à l'organisation du régiment de lanciers polonais, viennent, avec l'approbation du brave général Bernelle, vous prier d'accepter le titre de colonel-général de ce régiment.

« Ils espèrent que vous trouverez dans leur conduite passée la garantie de celle qu'ils tiendront à l'avenir, et que, jaloux de l'honneur de votre régiment, vous lui fournirez l'occasion de combattre les ennemis des libertés publiques, et de se rendre digne de la gloire d'être attaché à vos hautes destinées.

« Agrérez, etc.

« Signé, Les officiers supérieurs délégués. »

Le général Cordova a répondu entr'autres :

« Messieurs, je ne saurais vous exprimer tout le plaisir et toute la reconnaissance que j'ai éprouvés par cette marque de votre estime et de votre confiance. A jamais célèbre dans la plus belle page militaire du monde par leur grande bravoure et leur loyauté, les guerriers polonais l'ont illustrée et ont en même temps rendu plus intéressants le sort et les malheurs d'un grand peuple; puissent-ils atteindre les hautes destinées que tous les cœurs généreux leur souhaitent, que le courage et les vertus de ses nobles enfants lui assurent, que ses droits et les grandes sympathies lui promettent.

« J'accepte, messieurs, le beau titre qui m'attache encore à vous comme à un camarade, mais je ne le porterai avec tout l'orgueil qu'ils m'inspirent que le jour où, à la tête de notre régiment, nous ferons savoir à l'Europe que la valeur et la gloire, la fidélité et la victoire, n'ont pas encore abandonné les nobles enfants et les belles couleurs de la Pologne. »

BELGIQUE.

Bruxelles, 24 juin. (Trois heures). — Le cours de Paris étant connu au Lloyd, il s'y est traité quelques opérations à 44 3/8 1/4. A l'ouverture de la bourse, l'abondance des offres a produit une légère réaction, il n'y avait plus que 44 argent, 44 1/8 papier.

Après la cote, il reste beaucoup d'argent à 44, on a fait 44 1/8.

Anvers, (deux heures). — Ardoin 44 3/8 1/4 1/8 argent. Amsterdam, le 20 juin. — Dette active 2 1/2 p. c. 56 1/4 1/2 7/16, 5 p. c. 102 1/4 1/16, billets de chance 24 3/4 25 24 7/8, syndicat 97 3/4 98 1/4 98, société de commerce 173 3/4 174 3/4 1/2, Ardoin pièces de 85 livres 43 1/2 44 43 1/2 5/8, différée ancienne 15 1/2 1/4, nouvelle 20 1/2 1/4, passive 12 3/4 13 1/4 1/3; brésiliens 87 1/4 1/8.

Paris, 20 juin. — Ardoin 42 7/8 (hausse 3/4).

— C'est à M. le major de la Gotherlerie qu'est confié, pendant l'absence de L. M., la surveillance du château de Laeken, où réside le Prince-Royal.

— Avant-hier soir, entre 8 et 9 heures, un cheval attelé à un tilbury dans lequel se trouvait M. Max, écuyer du roi, et une autre personne, a pris le mors aux dents au boulevard, vis-à-vis la porte de Louvain. L'habile écuyer soutint quelques instants la lutte, mais les rênes et le palonnier s'étant rompus, le cheval heurta contre un arbre et M. Max eut le malheur de recevoir un coup violent à la tête; il fut aussitôt transporté dans un maison du boulevard et ensuite chez lui en fiacre; l'autre personne n'a pas été blessée. L'attelage a été rattrapé près de la rue Royale.

— M. le baron de Stockmar est parti avant-hier, se rendant en Allemagne.

coups de feu au moment où il tentait d'escalader la frégate, fut pris avec son capitaine, puis échangé comme lui, en considération de leur courageuse défense du *Phaëton*. L'amiral Décrès les renvoya à Santo-Domingo, d'où ils effectuèrent leur retour en France par la voie des Etats-Unis.

Remis peu de temps après en activité, comme second du capitaine Trobriand sur le brick le *Cygne*, il donna encore de nouvelles preuves de courage et de sang-froid dans maintes occasions et notamment dans l'engagement qui eut lieu près de l'île de Wight contre un vaisseau de soixante-quatre et quatre autres bâtiments de vingt-six canons en batterie.

A la hauteur de Portland, le *Cygne* avait abordé et fait amener un bâtiment anglais de 26 canons, mais un vaisseau de soixante-quatre étant survenu, le *Cygne* dut abandonner sa prise pour se défendre lui-même. Dans ce péril, Ransonnet contribua beaucoup par son intrépide activité à retirer le *Cygne* du feu du vaisseau et à le soustraire à la poursuite des autres bâtiments qui arrivaient du large, avec vent favorable pour le cerner de toutes parts.

La conduite de Ransonnet dans cette affaire fut l'objet d'un rapport particulier du capitaine Trobriand, inséré au *Moniteur* du 21 novembre 1807.

Nommé lieutenant de vaisseau, Jacques Ransonnet passa dans l'escadre de l'Escaut où il servit sur le vaisseau le *César*. Peu de temps après, il fut désigné pour remplir les fonctions de second sur la frégate l'*Elisa*, commandée par M. Henri Freycinet et qui était au Havre, mais la perte de son frère aîné suspendit un moment le cours de ses services.

Il avait vu mourir son père auprès du mont St. Bernard et s'était chargé alors d'aller porter des consolations à sa mère ou plutôt d'aller mêler ses larmes aux siennes. Son frère Gustave, qui suivait la même carrière que lui, était mort à Santo-Domingo (le 5 juillet 1803). Le plus jeune, Louis Ransonnet, blessé mortellement à la bataille de Friedland, était mort des suites d'une amputation (le 7 juillet 1807). Le dernier chef de cette famille de héros, son frère aîné François Ransonnet, venait enfin d'être emporté aussi par un boulet à la bataille d'Esling, le 9 mai 1809. Jacques Ransonnet, resté seul, sentit que sa malheureuse mère avait besoin de revoir le dernier de ses enfants; il

On nous assure aussi que l'adversaire de M. Schoevaers est mort des suites de sa blessure. — Le gouvernement hollandais a acheté 30 chevaux de pure race anglaise pour le haras de Borculo.

LIÈGE, LE 22 JUIN.

DE L'ESPRIT D'ASSOCIATION.

(4^e Article.)

Le *Courrier de la Meuse* a, ces jours derniers, expliqué sa pensée sur les sociétés anonymes. Notre confrère déclare n'avoir pas eu l'intention d'attaquer radicalement l'esprit d'association. Il s'empresse même de reconnaître les avantages que le pays a déjà recueillis de la formation de plusieurs sociétés qui ont activé diverses branches de la production, facilité l'exploitation de richesses industrielles qui, sans ces mêmes associations, seraient restées ignorées ou stériles, à défaut de capitaux ou de crédit. — A la bonne heure. — Le *Courrier* ajoute que les observations qu'il a faites avaient seulement pour objet de prémunir nos concitoyens contre les dangers de l'esprit d'agiotage, contre l'exagération des spéculations hasardées.

Comme nous l'avons déjà dit, si le *Courrier de la Meuse* s'était borné à recommander la prudence, les enquêtes, avant de s'aventurer dans les entreprises offertes aux capitalistes, nous aurions applaudi aux paroles de notre confrère; mais évidemment, entraîné par je ne sais quelles préoccupations, le *Courrier* a dépassé le but; car s'il fallait s'en rapporter à ses premières observations, les porteurs d'actions des sociétés anonymes seraient, tous autant qu'ils sont, les déplorables victimes de la duplicité d'avidés agitateurs. — Nous n'exagérons aucunement les conséquences qu'on devait tirer des réflexions auxquelles s'était livré le journal susdit sur les sociétés anonymes, et nous pourrions citer des paroles qui justifieraient notre opinion; mais, pour avancer la discussion, nous aimons mieux nous en tenir au dernier article du *Courrier de la Meuse*, et là encore, nous trouverons une preuve nouvelle des exagérations que nous avons déjà critiquées, et qui nous semblaient accuser l'intention de décourager, d'attaquer les progrès de l'esprit d'association dans notre pays.

Voici en effet comment s'exprime le *Courrier de la Meuse*, en parlant des associations industrielles :

« Nest-il pas à craindre, dit-il, qu'en définitive ce genre d'opérations, et l'engouement avec lequel s'y porte le public, ne transforme la Belgique en une grande rue Quincampoix, et que les fortunes des derniers détenteurs ne se trouvent anéanties. »

Certes, s'il fallait s'en rapporter à de telles paroles, où sont rappelés les désastres du *Système de Law*, il faudrait croire que la Belgique est en proie au délire des spéculations qui a marqué une des périodes les plus fatales du temps de la régence. S'il en était ainsi, si la Belgique se trouvait sur le volcan d'un nouveau *Système*, si enfin le succès financier de quelques sociétés anonymes était le fruit d'un esprit de vertige qui se serait emparé des capitalistes belges, il faudrait plaindre le pays, il faudrait tonner contre les agitateurs, qui se trouveraient à la tête de ces associations, et dénoncer les coupables artifices à l'aide desquels on aurait

demandé et obtint du ministre de la marine l'autorisation de se rendre en congé auprès de cette mère si cruellement frappée. C'est alors que l'ancien ami de son père, M. Bassenge, qui venait de payer aussi un juste tribut de regrets à la mémoire du brave Jardon, mort au commencement de la même année (25 mars 1809), publia dans la *Gazette de Liège*, l'éloge du chef d'escadron François Ransonnet. Cet éloge était terminé par ces mots adressés au commandant de frégate, dont nous faisons la notice en ce moment :

« Puisse ce dernier rejeton d'une famille de braves jour du sort qu'il mérite! qu'il vive pour verser un peu de baume sur les plaies profondes qui saignent encore au cœur de son infortunée mère. Consacré comme son père et ses frères au service de l'état, il est le seul Liégeois qui se distingue dans la carrière périlleuse de la marine. »

Après la célèbre expédition de Baudin dont il fut le compagnon, après plusieurs campagnes brillantes et des actions d'éclat qui lui ont valu les justes éloges de ses chefs et de ses concitoyens, M. Ransonnet va commander le brick l'*Alcyon*, en rade au Havre. Puisse-t-il trouver dans cette belle carrière quelques dédommagements pour tant et de si cruels malheurs!

A la fin de 1809, M. Jacques Ransonnet alla prendre le commandement du brick l'*Alcyon* qu'il garda pendant un an et qui fut ensuite désarmé à Cherbourg. Après quelques mois d'inactivité, il prit celui de la corvette la *Diane* qu'il conserva jusqu'à la fin de 1813.

A cette époque on désarmait tous les petits bâtiments pour fournir aux armées de terre le secours de leurs équipages. Dans cette situation critique, M. Ransonnet, ne consultant que son zèle, offrit généreusement ses services au ministre de la guerre et suivit Carnot à Anvers.

Devenu aide-de-camp et l'ami de son général, il fut enveloppé, en 1815, dans la proscription qui frappa le trop inflexible commandant de la citadelle d'Anvers. M. Jacques Ransonnet vint chercher un asile dans son pays natal.

Tous ceux qui le connurent alors purent juger à quel point cet intrépide marin, franc comme son père, mais plus brusque dans ses manières, portait néanmoins la bonté, la générosité, la sensibilité même pour toutes les infortunes dont il était témoin.

Reintégré dans la marine française avec le grade de capitaine,

produit le périlleux engouement des porteurs d'actions, et transformé la Belgique en une nouvelle rue Quincampoix. Mais heureusement il n'y a point un seul trait de vérité dans le tableau que nous fait entrevoir le *Courrier de la Meuse*, et, pour faire mieux ressortir l'exagération que nous signalons, reproduisons le récit que nous fait l'un des historiens de la crise fatale rappelée par le *Courrier de la Meuse*.

« Dès qu'une distribution nouvelle commençait, dit M. Lemontey (1), l'hôtel de la compagnie regorgeant d'une foule acharnée, eût vainement essayé de fermer ses portes. On voyait ces âpres solliciteurs, étroitement serrés, s'observer entre eux d'un œil farouche, et gémir sans plier sous le poids de l'or et des porte-feuilles. Leur phalange s'avancait durant plusieurs jours et plusieurs nuits vers le bureau d'échange, comme une colonne compacte que ni le sommeil, ni la faim, ni la soif, ne pouvaient démolir. Mais au cri fatal qui annonçait la délivrance de la dernière souscription, tout s'éclipsait à la fois.

« Un second théâtre attendait, pour d'autres regards, les vainqueurs et les vaincus. Au centre d'un quartier populeux, entre les rues Saint Denis et Saint-Martin, s'étend dans la même direction, un obscur défilé de quatre cent cinquante pas de long sur cinq de large, bordé par quatre-vingt-dix maisons d'une structure commune. On l'appelle rue Quincampoix, et quoique sa grande renommée soit due aux témérités de la régence, il est juste de dire que les dernières exactions de Louis XIV y avaient déjà naturalisé l'usure et l'agiotage.

« Tel fut l'ignoble Carrousel où se célébrèrent les fêtes du système. On l'appela simplement la rue, comme autrefois le monde subjugué appela Rome la Ville. Le concours prodigieux de joueurs nécessita l'intervention de la police. Les deux extrémités de la rue furent garnies d'un corps de garde et d'une grille dont le son d'une cloche annonçait l'ouverture à six heures du matin, et la clôture à neuf heures du soir. Les personnes distinguées des deux sexes entraient par la rue aux Ours, et le vulgaire par la rue Aubry-le-Boucher. Mais dès que la barrière était franchie, la plus fraternelle égalité reprenait ses droits. La possession du moindre réduit dans cette enceinte privilégiée passait pour le comble du bonheur, et la cupidité les avait multipliés avec une étonnante industrie. Chaque parcelle d'habitation se changeait en petits comptoirs. On en trouvait des labyrinthes jusque dans les caves, à la lueur des lampes infectes, tandis que d'autres banquiers, pareils aux oiseaux de proie, avaient attaché leurs guérites sur les toits. Une maison ainsi distribuée constituait une ruche d'agioteurs animée dans toutes ses parties par un mouvement perpétuel. Celle dont le revenu ordinaire était de six cents livres en rapportait alors cent mille. Les spéculations sur les baux en totalité furent une source facile de richesses.

Hâtons-nous de le demander, quel rapport y a-t-il entre les lieux paisibles où l'on va acheter quelques actions dans les entreprises de houil-

(1) Histoire de la Régence et de la minorité de Louis XV.

lère ou de hauts fournaux, qui existent et qui prospèrent au vu et au su de tous, avec les bacchanales du quartier Quincampoix, où se ruait une foule en délire, qui croyait que le *Mississippi* roulait pour elle des flots d'or, que l'on allait tailler pour l'enrichir les rochers d'émeraude de la Louisiane.

Nous ne saurions trop le répéter, c'est attaquer radicalement l'esprit d'association, c'est évidemment chercher à en arrêter le développement, que de présenter les succès de quelques associations comme le fruit d'une erreur semblable à celle qui produisit les désastres du temps de Law. — Jetez donc les yeux sur la bourse de Bruxelles, et vous verrez que les actions de bon nombre de nos sociétés industrielles restent au pair P.

Ce n'est point certes ici un reproche que nous adressons à la timidité des capitalistes belges. Nous l'avons déjà dit, c'est sur leur prudente réserve même que nous fondons l'espoir des succès de l'esprit d'association.

Avant de terminer, nous examinerons une nouvelle objection du *Courrier de la Meuse*: « qu'une exploitation de houillère, par exemple, dit-il, dont la valeur intrinsèque est estimée à 200,000 frs. soit achetée un tiers ou une moitié en sus par une société anonyme nombreuse, on le conçoit. Ce que ne pouvaient pas faire les propriétaires avec leurs faibles moyens, la société le fera. Elle ne reculera pas devant des dépenses de travaux ou d'essais qui doubleront, tripleront même les produits. Il y aura donc une juste proportion entre le capital consacré à l'achat et le rapport probable de l'entreprise. Mais il n'en sera plus de même, si cette exploitation houillère est achetée un million ou deux, etc. »

Nous ferons observer d'abord au *Courrier de la Meuse* qu'il n'y a point de houillère d'une valeur intrinsèque de 200,000 frs.; ainsi admettons que ce soit là un chiffre employé pour fixer les idées du lecteur. Mais notre confrère ajoute que des exploitations ont été achetées un million ou deux; ce n'est plus un chiffre fictif, c'est bien là, à peu près le prix d'achat de quelques exploitations de mines. Nous savons qu'à l'époque de ces acquisitions, on s'est étonné de voir donner ainsi des millions pour des propriétés qui semblaient avoir perdu de leur valeur; on a pu croire alors, que ces mêmes acquisitions, avaient été faites, comme on dit, à la légère, mais on peut certes se convaincre aujourd'hui qu'il n'en était rien. Les acquéreurs, hommes à vues étendues, avaient pressenti le développement de l'industrie et surtout celui de la fabrication du fer, dont la houille est le principal agent, et ils se sont, en conséquence, empressés de consacrer leurs capitaux à des exploitations qui pouvaient, dans un avenir peu éloigné, rapporter de fort beaux bénéfices. Le prix actuel de la houille a prouvé qu'ils avaient raison. Nous croyons que cette seule considération répond à toutes les objections du *Courrier de la Meuse*.

Nous avons annoncé, il y a quelques mois, une saisie considérable de marchandises, opérée malgré la résistance des contrebandiers, par les employés de la douane, dans les environs de Terwagne. La vente de ces marchandises a eu lieu dans le courant

gal, où il fut six mois et dix-sept jours. Le 22 septembre 1801, il passa pour un mois et 14 jours sur le *Gaulois*, capitaine Simeon; puis après dix-neuf jours de repos seulement, et c'était le premier qu'on lui accordait, il retourna sur le *Duquesne* où il resta encore dix-sept mois et sept jours jusqu'au 5 juillet 1803.

Il était parti de Brest sur le *Duquesne*, le 14 décembre 1801, avait été à Toulon, de là à Tunis et était revenu ensuite dans l'Océan pour l'expédition de St. Domingue.

Arrivé à St. Domingue au Cap-Français, M. Querangal, assuré des moyens du jeune Ransonné et très-satisfait de sa conduite, le fit passer comme second avec le grade d'enseigne provisoire sur la goélette l'*Océan*, commandée par M. Robin (23 avril 1803). Au désarmement de ce petit bâtiment, qui eut lieu vers l'époque de l'évacuation de Saint-Domingue (5 juillet 1803), M. Querangal le reprit sur son vaisseau pour le ramener avec lui; mais une cruelle maladie vint bientôt s'emparer du jeune Ransonné qui périt loin de son pays et de sa famille, à vingt et un ans, c'est-à-dire, au moment où il allait recueillir les premiers fruits des études profondes qu'il avait faites.

Louis-Joseph Ransonné, le dernier des quatre fils du général, était né à Liège, le 28 juillet 1785. Proscrit avec son père dans un âge où il ne pouvait pas encore comprendre sa position, il ne tarda pas à aller le rejoindre en France, peu de temps après que sa mère eut obtenu de voir commuer sa dure détention en un banissement perpétuel. Elevé à l'École de Saint-Cyr, puis à l'École militaire, il fut fait sous-lieutenant au 95^e de ligne (3^e bataillon, 4^e compagnie), le 23 octobre 1804, et sortit de l'École militaire pour aller à la grande armée, le 16 novembre suivant.

Il fit les campagnes de 1804 en Hanovre, de 1805 en Allemagne, contre l'Autriche, de 1806 et 1807 en Prusse et en Pologne, contre les armées coalisées de la Russie et de la Prusse. Il assista avec son frère aîné, Jean-François Ransonné, aux batailles de Jéna, de Lubeck, d'Austerlitz et à plusieurs autres moins importantes, dans lesquelles il se montra toujours le digne fils de l'intrepide général Ransonné.

Il avait été nommé lieutenant, le 3 mars 1807, ses chefs étaient sur le point de lui faire donner le comman-

de ce mois. Elle a produit environ trente mille frs. La moitié de cette somme sera répartie entre les trois employés qui ont fait la saisie; l'autre moitié revient au gouvernement.

—Le roi vient d'agréer l'hommage que lui a fait le jeune Eugène Simonis, de Liège, de son groupe en marbre, représentant un adolescent pressant contre son sein un lapin pour le garantir des poursuites d'une levrette.

S. M. a fait remettre au jeune artiste cinq mille fr. Cette générosité du souverain, juste appréciateur du mérite et du talent, sera vivement applaudie par tous les amis des arts.

—C'est demain jeudi, que se plaide devant la cour d'appel de Liège en audience solennelle, l'affaire de pillages de la ville de Bruxelles contre M. Mathieu, qui a été renvoyée à cette cour par la cour de cassation. M. Bemelmans plaide pour la ville, contre MM. Van Overbeck et Drugman pour M. Mathieu. Les débats auront lieu à la 2^e chambre.

—Le comité d'organisation du congrès scientifique de Liège dont l'ouverture est fixée au 1^{er} août, a reçu l'avis que l'université de Bonn, avec l'autorisation du gouvernement prussien, enverrait au congrès une députation officielle chargée de la représenter.

Voici l'ordre du jour de la séance du 1^{er} août 1836, au palais de l'Université, à onze heures du matin: Discours d'ouverture, nomination du président et des deux vice-présidents de l'assemblée générale, désignation des sections.

Les personnes qui désirent y exposer des machines, desseins, tableaux ou échantillons, sont invitées à les faire parvenir avant le 22 juillet, francs de port, au palais de l'Université, chez le concierge, pour être remis au comité.

POSTES. — SERVICE RURAL.

Nous avons donné hier un article dans lequel nous insistions sur la nécessité de donner à la loi du 29 décembre 1835, relative au service des postes rurales, une exécution prompte et la plus étendue possible. Nous avons dit aussi que trois ou quatre communes dans notre province, jouissaient des avantages de cette loi; ces communes sont: *Visé, Chaudfontaine, Oreye, Bodegnée et Nandrin*, où des bureaux de distribution ont été établis.

Nous apprenons que dans le courant de ce mois, quatre facteurs ont été aussi nommés, et font quotidiennement la remise des lettres dans les faubourgs de Liège et dans les communes voisines; ce sont là d'excellentes mesures, que nous désirons voir bientôt s'étendre à d'autres localités.

On lit dans l'*Organe du Commerce et de l'Industrie* de Cologne, du 19 juin:

Chemin de fer de Cologne à la frontière belge: « Conformément à notre avis du 15 avril dernier, nous avons l'honneur de faire connaître à MM. les actionnaires de la Société rhénane des chemins de fer, que la convention faite à Juliers les 6 et 7 du mois courant, n'a pas obtenu l'assentiment du gouvernement; mais qu'on espère que les difficultés qui se sont opposées jusqu'à présent à la réalisation immédiate du projet du chemin de fer, seront bientôt applanies. Une réunion générale sera convoquée aussitôt qu'il s'agira de prendre une décision. Cologne, le 17 juin 1836.

La direction de la Société rhénane des chemins de fer, (Signé): *Camphausen, Deichmann, Merken, Schnitzer, de Wittgenstein.* »

dement d'un compagnie avec le grade de capitaine, quand il eut la jambe emportée par un obus à la bataille de Friedland (le 14 juin 1807). Il mourut des suites de l'amputation, à Neurapin, le 7 juillet suivant, à l'âge de 24 ans, comme son frère Gustave.

Le général avait cinquante et un ans quand il mourut, mais quand on songe au nombre et à la rapidité de ses derniers faits d'armes, à l'élevation de son caractère et à la supériorité d'intelligence qu'il avait toujours montrée, il n'est pas douteux qu'avec l'expérience qu'il avait acquise, il n'eût déployé dans un commandement supérieur des ressources qui auraient élevé sa renommée au niveau des plus grandes renommées de l'époque, si la mort ne l'avait enlevé, avant le temps où une division lui aurait été confiée.

Son fils le chef d'escadron n'avait que 33 ans, quand un boulet l'emporta à la bataille d'Essling, le lieutenant d'infanterie n'en avait que 24, quand un obus le fit également succomber à Friedland, et l'enseigne de vaisseau vint et un aussi, quand il périt à l'expédition de Saint-Domingue: quel est l'homme qui, après avoir parcouru la liste déjà si longue des actes de courage et des preuves de talents par lesquels ils s'étaient signalés si jeunes, oserait marquer le terme où ils se seraient arrêtés, dans la carrière de la gloire, si un sort jaloux ne les avait moissonnés dans la rapidité de leur course? Mais nous avons tort de faire entendre de plaintes que désavoueraient la modestie et la simplicité de mœurs qui les caractérisaient à l'égal du courage. Si la célébrité individuelle de chacun d'eux est restée incomplète, la fraternité qui réunit et confond tant d'honorables souvenirs suffit pour rassembler, sur le nom de Ransonné, plus de gloire qu'il n'en faut pour rendre un nom impérissable, et le touchant spectacle d'un père qui se dévoue avec ses quatre fils à la défense de la liberté de son pays, sera toujours compté parmi les beaux traits de notre histoire que nous pouvons offrir avec confiance à l'émulation de nos enfants.

Puisse aussi la veuve et la mère de ces braves trouver, dans ce récit abrégé de leur vie, quelques adoucissements aux douleurs qu'elle a supportées avec tant de courage! qu'un sourire de satisfaction vienne se mêler à ses larmes et consoler sa vieillesse!

VAN HULST.

DIRECTION DU TRÉSOR.

Le directeur du trésor dans la province de Liège, informe qu'à partir du 24 courant, ses bureaux seront transférés rue derrière St-Thomas, n° 332.

ETAT CIVIL DE LIEGE, DU 21 JUIN.

Naissances : 2 garçons, 5 filles.

Décès, 4 garçons, 4 filles, 3 hommes, savoir : Lambert Devenx, âgé de 75 ans, sans profession, faubourg Saint-Léonard, veuf de Gertrude Lecrenier. — François Pierre Gayet, âgé de 63 ans, houilleur, rue au Calvaire, époux en 2^e noces d'Anne Joseph Henvaux. — Hypolite Joseph Bochart, âgé de 49 ans, major au 1^{er} régiment de réserve en garnison en cette ville, époux d'Éléonore Schwartz.

ANNONCES.

ON CHERCHE UN REMPLAÇANT POUR LA MILICE DE 1835.

S'adresser au numéro 633, rue Pont-d'Ile. 644

BEAU QUARTIER A LOUER POUR LE 24 JUIN,

AU 1^{er} DE LA MAISON RUE ROYALE N° 925.
S'adresser quai d'Avroy, n° 577. 502

QUARTIER avec ou sans écurie, à LOUER, rue devant la Madeleine, n° 273. 636

QUARTIER INDÉPENDANT A LOUER.

S'adresser rue devant St-Thomas n° 285.

Lundi, 27 juin 1836, à 3 heures de relevée, le notaire SERVAIS, exposera en ADJUDICATION publique, en son étude, à Liège, place derrière le Spectacle, n° 857, une MAISON, divisée en deux quartiers, portant le n° 205, avec cour, pompes et autres dépendances, située en cette ville, rue des Ecoliers et joignant, d'un côté, à M. Crulle; d'un autre, à la rue.

L'acquéreur pourra en disposer immédiatement.
S'adresser au notaire SERVAIS, pour toutes autres communications. 600

Les créanciers de M. Sébastien Gerard, négociant à Liège, sont priés de se présenter, munis de leurs titres, avant samedi prochain, en l'étude de M. DELBOUILLE, notaire, rue Ste. Croix, n° 864, audit Liège.

A LOUER DE GRÉ A GRÉ

L'ANCIEN CAFÉ DU MIDI,

Situé quai de la Sauvenière, et un QUARTIER de la maison n° 790, située à Liège, Place du Théâtre Royal.
S'adresser au notaire DELBOUILLE, lequel est chargé de PLACER en prêt sur hypothèque, plusieurs CAPITAUX au dessous de cinq pour cent. 665

SURENCHÈRE.

Jusqu'inclus le 30 juin 1836, on peut surenchérir d'un 20^e, en l'étude de M^e PARMENTIER, notaire à Liège, place du Théâtre royal.
Sur la somme de frs. 15,750.
Formant provisoirement le prix d'une belle

MAISON DE CAMPAGNE,

SISE

A SAINT MAUR,

PRÈS

LA VILLE DE LIEGE,

AU

QUARTIER D'AVROY,

Avec logement de fermier, bâtiments, dépendances et deux bonniers à verges gr. 3 petites, de terrain, consistant en jardin, pelouse, verger, avenue, bosquet et bois taillis.
S'adresser audit notaire. 666

VENTE D'HERBES.

Vendredi 24 juin 1836, à une heure de relevée, chez le sieur Maesen, cabaretier, à l'ancienne barrière de Liège, près de Tongres, il sera procédé à la VENTE aux enchères publiques, par portions et à crédit, des HERBES et regain d'environ 50 bonniers de pré, situés en deux pièces sous Tongres, l'une près le moulin de Wick, et l'autre appelée Har-del, appartenant à M. Palmers, de Hasselt.
S'adresser au notaire VANDENBOSCH, à Tongres, pour tous renseignements. 628

LE DOCTEUR BEAUMANN, natif de Hanovre, professeur de langues allemande, latine, grecque, de mathématiques élémentaires et spéciales, a l'honneur d'informer Messieurs les instituteurs et étudiants qu'il vient de fixer le prix de ses leçons comme suit :

Par mois, une leçon par jour. Fr. 15
" trois leçons par semaine. 40
Par cachet. 1
Pour deux personnes prenant leçon ensemble le prix reste le même.
Pour une classe, par mois, 25 francs.
S'adresser par lettres affranchies Quai d'Avroy, n° 624

ADJUDICATION DEFINITIVE.

Par suite de surenchère, les objets ci-après détaillés seront réexposés et adjugés définitivement le samedi 25 juin 1836, à deux heures de relevée, en l'étude et par le ministère du notaire BIAR, rue Vinave-d'Ile, à Liège; savoir :

- 1^o Une propriété sise en Bas-Ricux, quartier de l'Ouest de la ville de Liège, contenant outre les bâtiments 2 bonniers 23 perches 60 aunes, mise à prix frs. 13,177 50 c.
- 2^o Une action de 2000 frs. sur la salle de Spectacle de Liège, mise à prix 1102 50
- 3^o Et une rente perpétuelle de 69 frs. 29 centimes en deux textes, due par les frères Bouhon, de Liège, mise à prix 4,260 (633)

Vente

D'UNE

BELLE ET SPACIEUSE

MAISON

SISE A LIEGE, RUE DE LA RÉGENCE.

Cette propriété comprend trois corps de bâtiments, dont deux rues de la Régence, avec un terrain propre à bâtir, et une glorieuse dominant sur la ville, et l'autre, rue Platiè-Pierres; elle donne sur la rue sur Meuse à l'eau, dont ils ne sont en partie séparés, que par un bâtiment qui sera démolli.

Elle présente de grands avantages pour l'établissement de tout commerce que l'on voudrait y établir, par sa proximité du nouveau quai de hallage et de l'embranchement à exécuter pour se rendre à la station du chemin de fer.

Cette VENTE aura lieu aux enchères publiques le jeudi 7 juillet prochain à 10 heures, devant M. CHOKIER, juge de paix en son bureau, rue Mont-St-Martin; par le ministère du notaire PAQUE, en l'étude duquel on peut voir les conditions ainsi qu'audit bureau. 650

MAISON A VENDRE.

Mardi, 28 juin 1836, à dix heures du matin, M PARMENTIER, notaire, exposera en adjudication publique en son étude, place du Théâtre royal à Liège:

Une MAISON avec dépendances, sise à Liège en Bergerue n° 737 657

BELLE VENTE

DE

FLEURS ET D'ARBUSTES

Vendredi 24 juin 1836, à trois heures de relevée, on VENDRA chez A. DUVIVIER, rue Velbruck, une belle collection de PLANTES ET D'ARBUSTES, consistant en 70 espèces ou variétés de camélias branchés, plus une quantité de plantes de serre, d'orangerie et de pleine terre, tels que rosiers de Bengale, magnolia, etc. 656

BOURLETS EN BALEINE.

AVIS.

Le dépôt de bourlets en baleine de M^e FOURNIER de Paris, est toujours chez GILLON-NOSENT, rue du Pont-d'Ile, n. 32, à Liège.

Quoique ces bourlets soient supérieurs en qualité à ceux des autres fabriqués, et ne laissent rien à désirer, tant pour les modèles que pour la bonté des baleines, on prévient qu'on a une grande diminution sur le prix.

ARRIVAGES AU PORT D'ANVERS DU 20 ET 21 JUIN.

Le schooner prussien Thetis, v. de Pillau, ch. de 80 lasts graines de lin et de navets. — La barque prussienne Cérés, v. de Memel, ch. de bois. — La barque anglaise Abeona, v. de New-Orléans, ch. de 409 balles coton, 482 bouc. tabac, 60 ball. salsepareille et une caisse marchandises. — Le koff hanovrien Jonge Antje, v. de Norden, ch. de seigle. — La barque suédoise Menerva, v. de Boston, ch. de coton, sucre, café, bois de teinture, huile de baleine, cuirs secs et cuirs salés. — Le koff danois Goede Verwaging, v. de Lubek, ch. de 52 lasts graine de navets. — La galjace danoise Diana, v. de Hambourg, ch. de 28 lasts graine de navets, 11 barq. marchandises, 2 barq. cire et 18 caisses thé.

VENTES.

Riz. — 150 barriques Caroline nouveau, prix non indiqué.
Sucres raffinés. — 15,000 kilog. à fl. 23.
Sucres bruts. — 70 caisses Havane Brun, prix inconnu.

VENTES PUBLIQUES.

Cotons. — 99 balles Louisiane avariées ont été vendues publiquement, on a payé de 62 c. à fl. 25 c. par 112 kil.

BOURSES.

PARIS, LE 20 JUIN.

FONDS PUBLICS.	JOUR précédent.	Cours du jour.
Cinq pour cent, comptant. . . .	108 15	108 35
fin courant. . . .	000 00	000 00
Trois pour cent, comptant. . . .	80 15	80 25
fin courant. . . .	00 00	00 00
Naples. Cert. Falc., comp. . . .	100 15	100 25
fin courant. . . .	00 00	000 00
Esp. Dte. ac. 5 ^o J. 4 ^{er} nov. comp. . . .	42 18	42 78
fin cour. . . .	00 00	00 00
Dte. diff. sans int. compt. . . .	15 00	15 14
Dte. pass. sans int. compt. . . .	43 00	43 38
Emp. des cort. J. de mai 1834. . . .	00 00	00 00
fin cour. . . .	00 00	00 00
Empr. royal. J. de juill. 1834. . . .	00 00	00 00
fin cour. . . .	00 00	00 00
Rente 3 p. c. J. d'avril 1834. . . .	00 00	00 00
fin cour. . . .	00 00	00 00
Rente perp. J. de juill. 1834. . . .	00 00	00 00
fin courant. . . .	00 00	00 00
Coupons cortés.	00 00	00 00
Rome. Rs. 5 p. c. compt.	102 38	102 58
fin cour.	000 00	000 00
Belgique. Empr. 1834, compt.	102 38	103 00
fin cour.	102 34	100 00
Banque de Belgique.	119 00	119 12

AMSTERDAM, LE 20 JUIN.

Deute active.	56 58	Rente française.	00 00
différée.	0 00	Métalliques.	100 12
Billet de chance.	24 78	Russie, H. et C ^e	105 00
Syndic. d'amort.	97 78	Esp. rente perp.	43 78
3 1/2.	84 1/2	Naples falconnet.	00 00
Soc. de comm.	174 38	Bresiliens.	87 1/4

LONDRES, LE 19 JUIN.

3 ^o J. consolidés.	92 1/8	Escompte.	80 00
Be l. cm. 1832 C. D.	102 1/4	Différées.	49 58
Holl. Dette active.	57 1/8	Passives.	42 78
Id. 5 p. c.	000 00	Russie.	110 1/2
Portugais, 5 p. c.	81 3/4	Bresil. Emp. 1834.	87 00
Id. 3 p. c.	53 1/2	Mexicains, 5 p. c.	33 1/2
Espagne. Cortés.	42 3/8	Colomb.	00 00

ANVERS, LE 21 JUIN.

	CHANGES.		
	COURTS JOURS.	DEUX MOIS.	TROIS MOIS.
Amsterdam.	1/2 3/4 p.		
Rotterdam.	1/2 1/4 p.		
Paris p. fr. 100.	p.	p. fl. 5 1/8 p.	1 0/0 p.
Londres p. Estr.	12 06 1/4	p. fl. 11 98 3/4	0 0/0
Ham. p. 40 HB.	35 1/8	34 45 1/6	34 13 1/6
Bruxelles.	1/4 1/2 p.		
Gand.	1/4 1/2 p.		

FONDS PUBLICS.

FONDS.	INT.	COURS.	FONDS.	INT.	COURS.
VILLE.			fl. 500		138 00
D'ANVERS.			BRESIL.	5	
Dette active.	5	105 00	E. à L. 1824		87 00
diff.		44 00	ESPAGNE.	5	
BELGIQUE.			B. Guebbl.	5	
Emp. 48 m.	5	101 1/2	R. P. à Am	5	
A. B. 1835.			Emp. 1834		44 44 1/2
Act. de la B.			Dette diff.		13 1/2
HOLLANDE.			Cortés à P.		
Dette act.	2 1/2		à L.		
Rte. remb.	5	97 1/2	dito Coup.		
AUTRICHE.			NAPLES.		
Métalliq.	5	103 3/4	Cert. Falc.	5	95 00
Lots fl. 100.		256	ÉTAT-ROM.		
fl. 250.	4	428	Plevée 1832.	5	102 3/8
fl. 500.	4	686	à An. 1834.	5	104 3/8
POLOGNE.					
Lots fl. 300.		114 5/4			

Avant la bourse nous étions très-fermes. On offrait 44 3/8, mais en bourse on est devenu plus faible. — Ardoin 44 1/4 et reste le 1/8 cours.

Petite rue de la Bourse, 2 3/4 heures.
Point de variation.

BRUXELLES, LE 21 JUIN.

Emp. R., fin cour	104 3/4	Synd. d'amort.	00
pr. à 1 mois	000 00	Lost. r. av. cour.	97 1/4
Dette active.	55	A. inscrip.	103 3/4
Empr. de 1832.	99 1/4	Métalliques.	95 1/4
Act. Société Gén.	825 00	Naples.	102 1/2
So. de Com. de cqr	134	Rome.	86 7/8
Ban. de Belgique	119 1/4	Bresil. Rotsch.	44
So. du c. de S.-O	407 1/2	Emp. Ard. 1835.	00 00
S. Hauts-Four.	128 1/2	Emp. Guebbl.	00 00
Wassme-Hornu.	100 00	P. à Am.	00 00
Banq. fonce.	99 00	Fin cour.	00 00
S. du Cha. Flenu.	112 00	D. différée.	45 1/2
Selessin.	105	Id. 1835.	00 00
Société nationale.	120 1/2	Cortés à Paris.	00 00
Gal.-Rus. ad. Br.	00 00	à Londres.	00 00
Levant de Flenu.	105 00	Coup. Cortés.	10 00
Charb. d'Ougrée.	112 00	CHANGES.	
Sars-Longchamps	104 00	Amsterdam.	0 00
Fourn. des Vennes	103	Londres ct.	0 00
St.-Léonard.	105 00	2 mois.	0 00
Dette active. Hol.	55 3/4	Paris.	

VIENNE, LE 14 JUIN.

Métalliques, 104 00. — Actions de la banque, 4376 00.

H. Lippart, Imp. du Jour, rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège.